AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C0602
FR0000039620-FS0281

16 mars 2018

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

MERSEN

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 mars 2018, Norges Bank[1] (Bankplassen 2, P.O. Box 1179, Sentrum, 0107 Oslo, Norvège) a déclaré avoir franchi en hausse, le 15 mars 2018, le seuil de 5% des droits de vote de la société MERSEN et détenir 1 626 603 actions MERSEN[2] représentant autant de droits de vote, soit 7,88% du capital et 5,70% des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions MERSEN sur le marché.

[1] La Banque Centrale de Norvège.
[2] Dont 82 241 actions détenues à titre de collatéral.
[3] Sur la base d'un capital composé de 20 635 491 actions représentant 28 516 122 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.